



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

véhicules électriques

Question écrite n° 43974

Texte de la question

M. Gabriel Biancheri appelle l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur la situation des acquéreurs de voitures électriques. La batterie ne peut être achetée et le propriétaire doit payer une location qui coûte 122 euros par mois pour un véhicule de petite catégorie. Aussi il lui demande quelles mesures il entend prendre pour que ces propriétaires, qui participent activement à la lutte contre la pollution, soient moins pénalisés financièrement.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux incitations fiscales visant à favoriser l'utilisation de véhicules électriques. Le véhicule électrique présente un intérêt écologique réel : sa propulsion n'induit aucune émission ni de gaz à effet de serre ni de polluant réglementé tels que les oxydes d'azote, les particules ou le monoxyde de carbone. Il montre par ailleurs des performances intéressantes en terme de réduction des nuisances sonores et son utilisation contribue à l'indépendance énergétique de la France. Afin de soutenir le développement de cette filière, dont les avantages environnementaux sont indéniables, l'État a confié à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie la gestion d'instruments financiers visant à inciter les collectivités et les particuliers à acquérir des véhicules électriques. Un particulier acquérant une voiture électrique bénéficie ainsi d'une aide financière de 3 050 EUR par véhicule, 3 810 EUR si cette acquisition est couplée à la destruction d'un véhicule dont la date de production est antérieure au 1er janvier 1993. Le principal frein à la croissance de la filière électrique aujourd'hui est la faible autonomie des véhicules proposés sur le marché français. Celle-ci se révèle particulièrement incompatible avec l'allongement des distances moyennes parcourues en véhicule particulier. Le développement en cours d'un nouveau type de technologie de batterie, dite « lithium ion », qui allongera considérablement l'autonomie des véhicules électriques, devrait permettre enfin l'essor de la filière véhicule électrique. Le Gouvernement a apporté une impulsion forte lors du bilan du plan véhicules propres le 21 septembre dernier, en annonçant une augmentation de 40 millions d'euros des crédits de recherche dans ce domaine sur 2004 et 2005.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Biancheri](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43974

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 2004, page 5428

Réponse publiée le : 16 novembre 2004, page 9006